

<http://snetap-fsu.fr/Communique-du-Conseil-Syndical,3326.html>



Communiqué du Conseil Syndical National des 14 et 15 janvier

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 28 janvier 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Il y a une semaine à peine, la rédaction de Charlie Hebdo était décimée par une attaque terroriste des plus barbares. Au delà du drame humain, la cible choisie par les terroristes interpelle fortement le monde politique et syndical en général et le SNETAP-FSU en particulier.

En effet, avec son impertinence, sa liberté de ton et d'expression, les principales valeurs que porte le journal satirique rejoignent pour la plupart celles que défend le SNETAP.

Le combat de Charlie hebdo pour la laïcité est d'ailleurs la raison de l'assassinat des premières victimes. Le journal a toujours été à la pointe de ce combat, que ce soit lors de la tentative de révision de la loi Falloux, que ce soit contre l'ingérence des religions dans des débats de société (mariage pour tous, avortement, contraception ...) ou encore dans l'affaire des caricatures de Mahomet.

Sa lutte contre les intolérances quelles qu'elles soient trouve aussi résonance dans les attentats des jours suivants, à Montrouge le jeudi soir et les assassinats antisémites à Vincennes le vendredi.

Mais Charlie hebdo, c'est aussi la défense des services publics, de leur rôle social et la lutte contre leur marchandisation. Chaque fois que leur statut a été mis à mal, il s'est positionné aux côtés des fonctionnaires.

Enfin, **Charlie s'est toujours positionné pour la défense des plus faibles contre les forces de la finance.**

Pour toutes ces raisons, le [CSN](#) du SNETAP ne peut qu'apporter son soutien à Charlie et espérer qu'il surmontera ce drame et continuera et même renforcera la diffusion de ces messages, qui correspondent à nos mandats.

Le moment où intervient ce drame n'y est pas non plus étranger.

Les politiques libérales que le SNETAP-FSU continue de combattre, du pacte de responsabilité à l'accord transatlantique, ne peuvent qu'affaiblir encore les populations les plus fragiles et contribuer à la montée des idéologies de l'extrême droite, que le SNETAP appelle clairement à combattre, dans la poursuite de l'action intersyndicale du 29 janvier 2014.

L'intervention du collectif Racine dans la campagne des élections professionnelles de décembre à l'éducation nationale est à ce sujet inquiétante.

Et le SNETAP met en garde contre les tentations sécuritaires ou de désignation de coupables qu'alimente ce climat en France, comme le montrent les dizaines d'actes racistes dans les jours qui ont suivi les attentats.

Dans l'éducation, ces événements malheureux doivent servir, pour l'éducation à la citoyenneté des jeunes, de support et d'exemples.

La réaction du Ministre de l'Agriculture a été, à ce sujet, non seulement tardive, mais aussi bien timide.

Le CSN a envoyé une délégation à sa rencontre lors de son déplacement à Angers ce jour pour lui rappeler nos exigences et que les mesures prises doivent s'adresser à toute la communauté éducative et pas seulement aux enseignants et personnels d'éducation.

Le SNETAP dénonce les politiques d'austérité qu'impose l'Europe aujourd'hui dans de nombreux pays et auxquelles se plie aujourd'hui le gouvernement Français.

Ce sont d'ailleurs ces politiques qui sous-tendent le projet de « **loi Macron** » actuellement en débat au parlement.

Le SNETAP-FSU appelle tous les parlementaires à s'opposer à ce projet. Le CSN appelle la FSU à prendre l'initiative de proposer une action interprofessionnelle contre ces politiques.

De la même façon, **le projet de réforme territoriale, mené à marche forcée, au mépris de l'avis des élus locaux, ne peut aller que vers une fragilisation des services publics** et vers une action publique à géométrie variable.

L'enseignement agricole, plus encore que l'éducation nationale continue de subir les conséquences des choix politiques et budgétaires.

Après une rentrée 2014 qui a vu l'enseignement agricole public contraint de refuser des élèves, le budget 2015 voté à l'issue d'un débat raccourci et tronqué ne permettra pas plus, en 2015, au service public d'éducation de faire face à la demande sociale, notamment du fait de l'évolution démographique et de l'élévation souhaitable des qualifications.

Dans l'enseignement agricole, ils ne seront même pas suffisants pour faire face au rétablissement d'une vraie formation des enseignants. Et, en ne prévoyant pas de créations d'emplois dans les catégories autres qu'enseignants, il va contribuer à une dégradation plus grande encore du service rendu aux usagers et des conditions de travail des personnels, comme l'avait déjà montré, en 2014 le contre-dossier de rentrée porté à la connaissance du Ministre par le SNETAP.

Dans le même temps, **les conditions salariales se dégradent**, notamment du fait du gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive.

Les cotisations sociales ayant augmenté au 1er janvier, les rémunérations nettes sont aujourd'hui en baisse, alors que la plupart des prix sont en augmentation. **Le pouvoir d'achat continue donc de se dégrader, poussant vers la paupérisation un nombre croissant d'agents publics.**

Le CSN considère que, pour tous ces motifs, l'enseignement agricole public a toutes les raisons de se mobiliser et appelle donc l'ensemble des personnels à participer à la journée de grève du 3 février, d'ores et déjà décidée à l'éducation nationale.

Le SNETAP est donc résolument dans l'action, mais il est aussi force de réflexion et de proposition.

C'est ce qui a motivé la décision d'organiser ses **3èmes journées d'études, les 25 et 26 mars, sur le thème de l'avenir du syndicalisme** et, à l'occasion du Salon de l'agriculture, un débat public sur la voie professionnelle.

Communiqué du Conseil Syndical National des 14 et 15 janvier

Paris le 15 janvier 2015
adopté à l'unanimité